

## Compte Rendu du CA de l'UL du 29/04/2025 par le SNPTES

Le CA débute à 9h30.

Procurations : 4

### 1. Informations de la Présidente

La Présidente accueille les nouveaux élus usagers de l'UL. Pas d'informations classiques ce jour du fait des nombreuses actualités nationales et internationales, un point particulier leur sera dédié en début de CA.

Lancement de la marque de site UNIT le 18 avril 2025, le site web est ouvert.

Lancement de l'enquête bien-être au travail.

VP CA : l'UL met l'humain au cœur de sa politique, cela nécessite donc une démarche transformante et ambitieuse. D'ores et déjà, on a changé le nom de la démarche, qui devient Bien-être & Co. L'enquête sera menée par un prestataire, BVA People Consulting. Elle concernera l'ensemble des personnels, doctorants compris. Un baromètre sera publié tous les 2 ans pour suivre les évolutions et l'effet des changements appliqués. Un site web est dédié à ce projet ([bien-etre-and-co.univ-lorraine.fr](http://bien-etre-and-co.univ-lorraine.fr)). Le questionnaire a été soumis au CS de l'UL, il le sera aux organisations syndicales lors du prochain CSA. Après l'enquête (qui se terminera fin mai), le prestataire dépouillera les résultats, cela sera présenté en F3SCT en juillet et à partir de septembre 2025, les résultats seront présentés au personnel et les premières mesures seront déclinées.

CETELOR : le centre est situé à Epinal, une réflexion court depuis plusieurs années pour trouver le cadre idéal pour ses activités, étant donné qu'il est déficitaire chaque année. Une solution est désormais actée : une partie de l'activité est intégrée dans un laboratoire, et la partie prestation passe dans la filiale. La marque CETELOR perdure.

Un représentant du Collège A s'interroge sur le pataquès lié au choix du prestataire pour l'enquête ? quel est le coût du nouveau prestataire ?

VP CA : 1<sup>er</sup> prestataire choisi : CATEIS, mais cela s'est mal passé car l'UL ne comprenait pas ce que faisait le prestataire. Le contrat a donc été rompu.

DGS : Coût de l'enquête initiale : 33 k€, pour l'enquête à 2 ans 26 k€.

Une représentante du Collège B se demande pourquoi ne pas avoir travaillé avec la DAPEQ en interne.

DGS : la DAPEQ n'avait pas l'expérience de ce type d'enquête, et n'a pas souhaité s'en charger. Du fait du montant financier, un marché a été établi, ouvert aux laboratoires de l'UL (d'ailleurs, un de ceux-ci a répondu).

Un représentant du Collège A voudrait avoir des informations concernant l'IHU. Existe-t-il un risque quant à sa labellisation ?

Présidente : le risque existe depuis le début, car l'IHU est probatoire. Fin 2026, une réévaluation doit avoir lieu. Parmi les problèmes soulignés par le jury, le travail sur les Mici (Maladies inflammatoires chroniques de l'intestin), qui concernent quelques centaines de milliers de personnes dans le monde, donc une très faible population. Il est apparu des difficultés dans les modalités de fonctionnement, qui ont placé le Directeur dans une position suffisamment difficile pour qu'il démissionne fin 2024. Une analyse est menée pour revenir à un fonctionnement plus serein, mais les activités de recherche avancent.

## **2. Projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 4 février 2025 (sous réserve)**

Vote : unanimité pour.

## **3. Projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 11 mars 2025 (sous réserve)**

Point reporté.

### **Enjeux Stratégiques**

#### **4. Réformes en cours et évolution du contexte national et international de l'ESR (informations - échanges)**

Présidente : présentation sur les contextes international et national.

Contexte international. Confrontation entre 2 modèles, recherche libre (comme l'Europe) contre recherche contrainte (cf. la Chine).

Attractivité de la recherche en France : notre pays est dans une position très moyenne au niveau de l'OCDE quant à sa capacité à attirer des docteurs migrants. Le salaire moyen des doctorants est aussi dans une moyenne basse. Ceci dit, l'attractivité ne concerne pas que le salaire, mais aussi l'environnement de travail (équipement, immobilier, support administratif et technique) et la valeur morale de l'activité (fonction refuge, recherche libre).

Dépenses en % du PIB dans un certain nombre de pays : Etats-Unis, Allemagne au-dessus des 3%. La Chine s'en rapproche et va certainement les dépasser, la France est à 2,2%, un peu au-dessus de la moyenne de l'UE (à noter que nous sommes à 1,34% en Lorraine, ce qui est faible). La dernière LPR n'a globalement pas augmenté la part des dépenses de recherche.

Répartition de la population mondiale selon la qualité d'accès à la liberté académique : en 1973, 43,5% de la population appartenait à des pays où la liberté académique était extrêmement restreinte. En 2006, on était descendu à 4,5%. En 2023, on est remonté à 45,5%... On est dans un mouvement de fond. Ainsi, ce qui se passe aux Etats-Unis est certes lié à la Présidence Trump, mais ses mesures s'appuient sur une tendance de fond bien antérieure à son mandat, et le même mouvement de fond s'observe en France.

Quels enjeux :

- Stopper le travail de sape visant les universités : éviter la caricature, différencier liberté d'expression et liberté académique. Il y a un cadre légal, on ne peut pas faire n'importe quoi.
- Assumer notre responsabilité via la fonction refuge : le programme « Choose France for Science » est lancé, mais en même temps les crédits du programme PAUSE (Collège de France, pour l'accueil de chercheurs étrangers) sont réduits de 40%...
- Développer notre attractivité : salaires, environnement, recherche libre contre recherche contrainte (la Chine est très efficace en matière d'innovation, on pourrait donc penser que la recherche contrainte est efficace, mais elle se base sur de l'espionnage à très haut niveau, sur une volonté d'investissement que nous n'avons pas, etc.).
- Encourager l'investissement R&D, notamment à l'échelle de l'UE.

Contexte national : faire beaucoup plus avec significativement moins. La LPR contient une clause de revoyure, activée par le Ministre, mais les intentions et les moyens (plus, moins, autant ?) sont inconnus. Tout se fait en mode flash, vu la durée de vie des ministères actuels... Un bilan est en cours, notamment sur l'évaluation de la performance des dispositifs. Si l'effort LPR est relâché, nous serons dans une situation difficile.

Une réforme de la contractualisation entre Etat et Universités est en cours. Apparaissent de nouveaux COMP (Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance) « au 1<sup>er</sup> € ». Un alignement est recherché entre COMP (3 ans), contrats quinquennaux (5 ans), CPER (7 ans), évaluation des établissements, mandats des Présidents (4 ou 5 ans). Ceci est plutôt positif. Beaucoup de questions sur les COMP, car on ne connaît ni leurs modalités, ni les moyens associés, etc.

Le budget 2026 de l'Etat est en cours de préparation, avec des objectifs d'économies drastiques, même si le socle n'est pas remis en cause. 500 M€ ont été supprimés sur les crédits de la MIRE (essentiellement sur des crédits de réserve), mais cela ne devrait pas avoir d'impact sur la SCSP (Subvention pour Charge de Service Public).

Ressources directes – innovation : l'effort sur la réussite à l'ANR (40% à terme) sera-t-il poursuivi ? Quelle orientation post France 2030 ? Y aura-t'il une suite ? On note de fortes menaces sur l'apprentissage dans le supérieur, et inquiétudes sur l'activité des SATT, dont le financement pourrait passer par les Pôles Universitaires d'Innovation, bref à la charge des Universités. Et en général les SATT sont en déficit...

On a donc beaucoup de mal à se retrouver entre les différentes annonces, quant à leur cohérence, leur aspect injonctif, etc.

Transformations en cours :

- Formation des enseignants : concours positionné à la fin de la L3 au lieu du M2, avec impact sur les flux, la cartographie des formations (on ne pourra pas maintenir partout les formations, notamment technologiques), les licences et les masters...
- Accès et formation en santé : intention de départementaliser la 1<sup>ère</sup> année pour lutter contre les zones blanches en médecine (ce qui veut dire à l'UL proposer une formation 1A dans les 4 départements), débat entre nos différents modèles (on nous demande de faire quelque chose, mais sans présentation claire et surtout sans annonce des moyens associés).
- Suppression du HCERES : opportunité pour une évaluation simplifiée basée sur la confiance a priori, mais risque important en termes d'évaluation (il en faudra bien une) qui ne serait plus indépendante du MESR.
- Décroissance démographique engagée en Lorraine, question de notre attractivité. Mais forte dynamique de réindustrialisation, sera-t-elle brisée par les événements en cours ?

En conclusion, à l'UL nous devons :

- Dégager des marges de manœuvre : contribuer au développement socio-économique des territoires lorrains, poursuivre les transformations pour économiser, acquérir de nouvelles recettes (Europe, investissement R&D).
- Améliorer notre attractivité : politique immobilière, d'équipement, pilotage de l'offre de formation, assumer notre RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale).

Un représentant du Collège A remercie la Présidente pour ce tour d'horizon. On note bien que la liberté académique n'est pas si répandue que cela dans le monde. On a tendance à toujours se comparer aux pays qui ne sont pas des démocraties, notamment pour dire que nous sommes meilleurs qu'eux, mais on doit toujours interroger notre foi dans celle-ci. Notre Ministre se fait l'avocat d'une France accueillante, mais il est dans un gouvernement où ses prédécesseurs et amis sont de ceux qui ont attaqué nos libertés académiques.

Interrogeons-nous sur ce que nous faisons nous-mêmes. Les mutations en cours dans l'Université sont beaucoup le fait de mal-être au travail, et il paraît difficile de séparer cela de la façon dont on fonctionne. Un symbole de ce mal-être est la défiance vis-à-vis du HCERES. La question de sa suppression est compliquée, car il est chargé de multiples évaluations. Enfin, des questions se posent en local au niveau de l'UFR Sciences à Vandoeuvre où un courrier a été envoyé aux responsables de formations pour vérifier qui assure ou pas ses heures d'enseignement...

Un représentant des personnalités extérieures se pose des questions sur la formation des enseignants, avec la réforme actuelle qui va dans le mauvais sens. Que deviendra le mémoire de master ?

Présidente : clairement, fragilisation du fait de cette réforme.

Un autre représentant du Collège A trouve dommage que l'on confonde le but du HCERES (évaluer, ce qui n'est pas à remettre en cause) avec ses modalités d'évaluation (grosso modo, on utilise le même formulaire pour tout sans tenir compte de particularités).

Un troisième représentant du Collège A partage l'avis de son collègue, et souhaite un travail collectif sur les axes de réflexion que la Présidente a proposé dans ses conclusions.

## **5. Registre des déclarations d'intérêts sur l'honneur en vue de prévenir les conflits d'intérêts dans le cadre des marchés publics : Participations dans des sociétés et autres personnes morales**

La responsable du contrôle interne présente cette action inscrite dans le cadre de la maîtrise des risques sur la commande publique, question également d'intégrité de l'établissement et de ses personnels. L'idée est de prévenir les situations de conflit d'intérêt aussi tôt que possible dans le processus d'achat. Cela permet aussi de rappeler aux agents leurs devoirs dans ce processus. C'est enfin une possibilité de protéger (l'agent et l'UL) en amont.

On cherche donc à détecter toute interférence potentielle ou avérée entre la mission publique et les intérêts privés de l'agent public. Dans ce cadre, la Présidente est légitimement fondée à demander à l'agent la profession de son conjoint (mais pas celle d'autres proches).

Le registre est électronique, le fonctionnement est déclaratif.

Un représentant du Collège A trouve que la démarche est positive, mais le fonctionnement déclaratif ne se base pas sur une cartographie précise des risques associés à chaque scénario. Le traitement des informations est à préciser, car des questions portant sur des points externes à l'UL sont posées.

La responsable du contrôle interne précise que le travail est basé sur des éléments déjà votés en CA. Sur les questions de RGPD, le DPO (Délégué à la Protection des données) a été associé au travail et s'est prononcé favorablement sur les questions posées, les destinataires des données, etc.

Vote : 4 abstentions, autres pour.

## **6. Démarche de construction du schéma de responsabilité sociale et environnementale de l'Université de Lorraine (informations-échanges)**

Déléguée Générale RSE : la RSE est au cœur du mandat en cours. Une approche intégrative, progressive et pragmatique a été choisie. La gouvernance est engagée et des équipes sont dédiées à la thématique.

Rappel : un délégué ED (le I n'était pas encore inclus) existe à l'UL depuis 2015, il est devenu VP en 2017. On a ajouté à l'EDI la transition écologique, puis la qualité de vie au travail, pour former la RSE. L'ancrage territorial fort est un marqueur de l'UL. Un certain nombre de schémas directeurs (obligatoires et/ou propres à l'UL) sont reliés par des projets structurants : handicap, vie étudiante, égalité F/H, SDUT (schéma de Déploiement Universitaire Territorial), transition écologique, SPSI (Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière), SPASER (Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables), schéma directeur numérique responsable.

Aujourd'hui sont présentés les principes du schéma directeur, il passera en juin au CSA, puis au Sénat, avant vote au CA du 1er juillet.

## **7. Rapport d'activité de la filiale UL'Propuls**

Vote : 3 abstentions, autres pour.

## **8. Rapport social unique**

Vote : unanimité pour.

### **Ressources Humaines**

## **9. Campagnes d'avancement des personnels contractuels - détermination des volumes de promotions**

## **10. Campagne d'avancement des personnels enseignants contractuels - volume de promotion**

Vote groupé sur les points 9 et 10 : unanimité pour.

## **11. Liste des fonctions ouvrant droit à l'indemnité fonctionnelle (C2) instituée par le régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs (RIPEC)**

## **12. Liste des fonctions ouvrant droit à la Prime de Charges Administratives**

Un représentant du Collège A note que les indemnités fonctionnelles sont attribuées de façon automatique aux personnes qui exercent les fonctions, mais pas de mise en perspective avec le C3 du RIPEC. On peut donc avoir des fonctions « payées 2 fois ».

Par ailleurs, les montants sont présentés sous forme de fourchettes pour certaines fonctions, mais la règle de calcul explicite pourrait être fournie dans le document.

Pourrait-on avoir le pourcentage de personnes concernées par C2 et C3 en regard de nos objectifs affichés dans les LDG ?

Vote groupé sur les points 11 et 12 : 1 abstention, autres pour.

## **Vie Institutionnelle**

### **13. Statuts du Laboratoire animal et agroécosystèmes (L2A)**

Vote : unanimité pour.

### **14. Règlement intérieur des bibliothèques universitaires de l'université de Lorraine**

Point reporté.

### **15. Bilan des actes (sous réserve) (information- échanges)**

Le SG de l'UL indique qu'en 2024, 5605 conventions, 250 tarifs, 24 signalements et 5 cessions ont été actés par la Présidente en vertu de la délégation de pouvoir du CA à celle-ci.

## **Formation & Insertion Professionnelle**

### **16. Cadrage de la mise en œuvre de l'apprentissage à distance**

VP CF : l'apprentissage est en hausse à l'UL. 255 parcours, et 3600 étudiants concernés. Ceci étant, les incitatifs à l'apprentissage diminuent : réduction des aides à l'embauche, fin des allègements de charges, fin du financement des contrats d'apprentissage du CNFPT dans la FPT. Le MESR nous applique un reste à charge de 750 € pour les diplômés de niveau 6 et 7 (Bac+3 à Bac+5) à partir du 01/07/2025.

Nous recevons de plus en plus de demandes pour de la formation à distance. Cela est bien prévu dans le code du travail. Il existe alors un risque que l'alternance soit organisée uniquement dans des périodes hors entreprise, donc sur les périodes de congés et pauses pédagogiques. Le cadrage proposé vise à imposer des périodes de formation obligatoires dans la « semaine normale de travail » : 30% en présentiel minimum, alternance en distanciel hors des congés, etc.

Vote : unanimité pour.

### **17. Modification du Master Physique Parcours type Greenano - Collégium S&T**

### **18. Modification Licence professionnelle Métiers de l'industrie: métallurgie, mise en forme et soudage - Collégium S&T**

Vote groupé sur les points 17 et 18 : unanimité pour.

## **International**

### **19. Modalités d'accueil des étudiants et de fonctionnement du master conjoint Erasmus Mundus DENSYS 2.0**

Vote : unanimité pour.

## **Affaires financières et comptables**

### **20. Admissions en non-valeur**

Vote : unanimité pour.

Fin du CA : 12h30

Votre représentant au CA de l'UL

B. Dussoubs